

Madame Karin Büchel
Cheffe du secteur Accords de libre-échange
Seco
Holzikofenweg 36
3003 Bern

Lausanne, le 13 avril 2021

Consultation sur l'importation au taux préférentiel d'huile de palme de production durable en provenance d'Indonésie

Madame,

Nous nous permettons de vous faire parvenir la position de la CVCI sur l'ordonnance mentionnée sous rubrique, actuellement en consultation.

La CVCI relève que l'ordonnance n'a pas de conséquence négative dans le secteur alimentaire. Elle ne touche, en effet, qu'un nombre minime d'entreprises. Par ailleurs, cette ordonnance ne porte que pour les huiles de palme de ce pays bénéficiant du régime préférentiel à l'importation. Enfin, cet accord s'inscrit dans une vision moderne des accords de libre-échanges intégrant l'importation de produits agricoles durables sur la base de certificats de traçabilité.

Au vu de ce qui précède, la CVCI soutient cette ordonnance.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Philippe Miauton
Directeur adjoint